COMMUNE d'ECKWERSHEIM

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de STRASBOURG-CAMPAGNE

ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 56/2026

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement à l'occasion d'une intervention de déchargement au 2 rue du Cimetière

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande d'arrêté déposée par Monsieur Giuseppe D'ORAZIO (ci-après « l'opérateur ») concernant une intervention de déchargement au 2 rue du Cimetière 67550 Eckwersheim ;

CONSIDÉRANT que cette intervention nécessite une réglementation temporaire de la circulation et du stationnement afin d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE :

- **Article 1 : Objet**

La circulation sera temporairement réglementée rue du Cimetière à l'occasion de l'intervention susvisée.

Le stationnement sera strictement interdit sur toute la zone de l'intervention et la rue sera bloquée par le camion de déchargement qui sera stationné au niveau du 2 rue du Cimetière.

- **Article 2 : Période d'intervention**

L'intervention aura lieu le 10 novembre 2026 de 13h00 à 16h00. Durant cette période, la réglementation temporaire prévue au présent arrêté sera applicable.

- **Article 3 : Réglementation de la circulation**

Pendant le temps nécessaire à l'intervention :

-La chaussée sera barrée sur une partie de la rue du Cimetière.

-Sur toute l'emprise de l'intervention, le stationnement sera interdit.

-Les piétons et les cyclistes seront invités à se rendre de l'autre coté de la chaussée afin d'assurer leur sécurité.

- **Article 4 : Signalisation**

L'opérateur est chargé de mettre en place, maintenir en bon état et retirer à l'issue des travaux l'ensemble de la signalisation temporaire réglementaire.

- **Article 5 :** Ampliation du présent arrêté est adressée :
  - à M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
  - à la Brigade territoriale de contact de Strasbourg
  - à Monsieur Giuseppe D'ORAZIO

A ECKWERSHEIM, le 03 novembre 2026

Le Maire,
Julien BORNERT